

08 OCT. 1999

GROUPE A.D.N.
S.A. au capital de 250.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 250 rue Pasteur
59520 MARQUETTE LEZ LILLE
388.426.744 RCS LILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 JUIN 1999

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 1998

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

DEPOT DU 08 OCT. 1999

N° 4993
R.C.S. 388. 426. 744
R.C. 32 B 917

44855

08 OCT. 1999

Le 8 Juin 1999 à 9 Heures les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joël PITTE, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Arlette MARAIS et Monsieur Benjamin PITTE. *est désigné comme scrutateur*

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Michel PITTE. *Madame MARAIS*

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions sur les 2.500 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1998
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 1998,
- rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales,
- approbation des comptes annuels et de ces conventions,
- affectation du résultat
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
- pouvoir pour les formalités

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

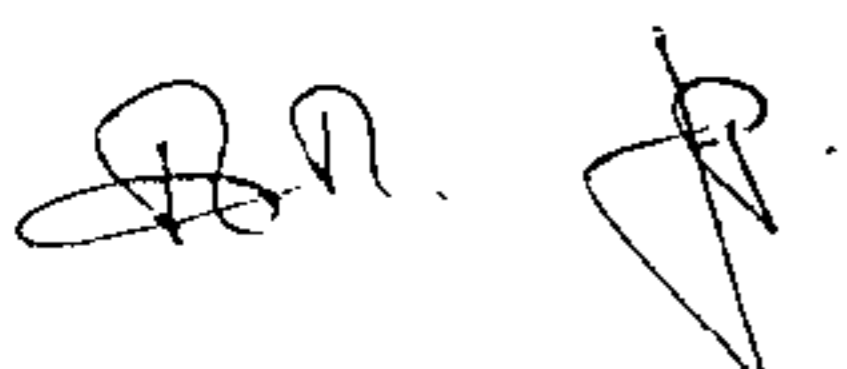
Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 1998 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 291.040,00 Francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES 101 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales sont applicables, l'assemblée générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

L'assemblée générale approuve également la continuation des conventions antérieures qui se sont poursuivies durant l'exercice écoulé.

Cette résolution soumise à un vote auquel n'ont pris part que les actionnaires non intéressés, réunissant, ainsi que le constate le bureau, le quorum requis, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 291.040,00 F de la manière suivante :

- A l'amortissement total des pertes antérieures, la somme de 30.865,00 F
- Le solde à la réserve ordinaire 260.175,00 F

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale nomme aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices, Monsieur Jean-Claude GRAUX, domicilié à BRUAY LA BUISSIERE 62700, 301 rue Henri Cadot, en remplacement de Monsieur Didier RUANT, dont le mandat est venu à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale charge son Président à l'effet de recueillir l'accord de Monsieur Jean-Claude GRAUX sur l'acceptation de son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale nomme aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du titulaire, Monsieur Jules FROISSART, domicilié à CARVIN 62220, rue Salvador Allende, en remplacement de Monsieur Bernard DENNE, dont le mandat est venu à expiration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale charge son Président à l'effet de recueillir l'accord de Monsieur Jules FROISSARD sur l'acceptation de son mandat.

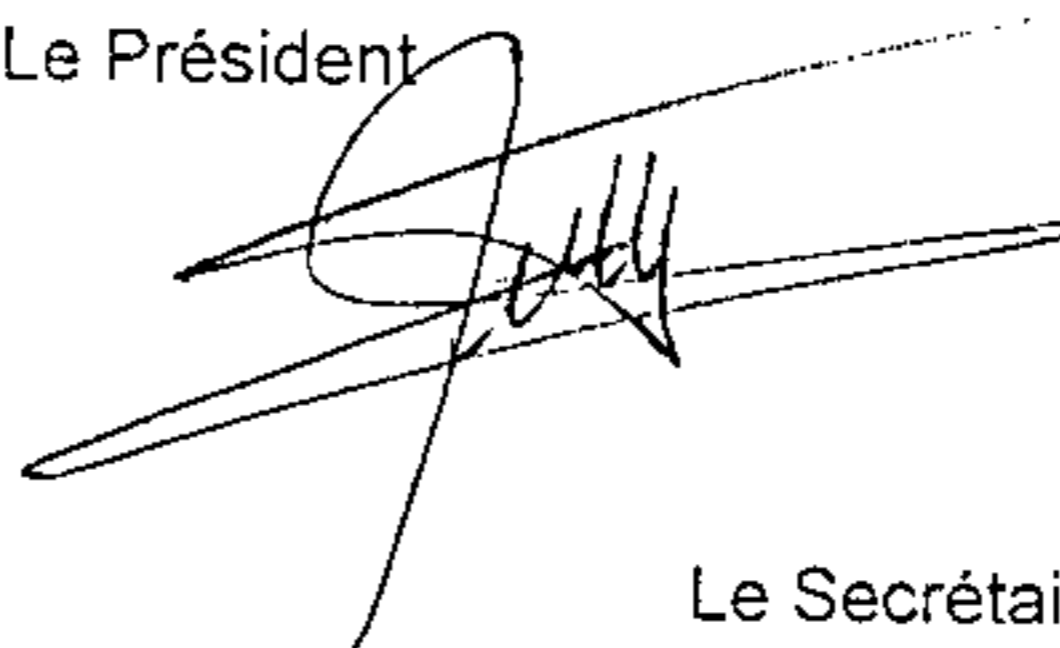
SIXIEME RESOLUTION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publicités consécutives aux décisions qui précèdent.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.


Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire



Groupe ADN S.A.
250 Rue Pasteur
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
Tél. (33) 03 20 42 20 70 - Fax (33) 03 20 42 20 77
RC 388 426 744 LILLE 92 5 917 - www.groupeadn.fr